



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
Mairie.anvin@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

Date de convocation : le 19 Octobre 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le Jeudi 26 Octobre 2023 à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents excusés : CAYET Bertrand, DUPLOUY Céline, PLAYOULT Jean-Marc

Absent : PETIT Fredy

Le Président de séance ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur LECLERCQ Pascal est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire.

Ordre du jour de la séance :

- Décisions modificatives du budget
- Travaux sur l'éclairage public
- Point avec les adjoints
- Information Ternois Com
- Calendrier
- Questions diverses

La séance est ouverte, Monsieur le Maire explique qu'il faut procéder à une Décision Modificative pour régler la facture pour les obsèques de Monsieur Jumelle. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour) :

Décide et donne son accord pour la décision Modificative.

Monsieur le Maire expose les prévisions pour les travaux d'éclairage et explique que le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour donner son accord pour les travaux et une autre pour le règlement des honoraires de Monsieur WALASEK, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes (10 voix) :

Décide et donne son accord pour les travaux et les honoraires de Monsieur WALASEK.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits

Publié le 2 Novembre 2023

Transmise au contrôle de légalité le 2 Novembre 2023

La séance est levée à 21h15

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
		